

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0045873

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 637 Société : A75871

☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/08/2023

Nom et prénom du malade : D. M. S. A. Age : 71

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : HTA

Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie : 20 SEP. 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/08/23	Sm		300,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

18.23

403,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

AM

PC

IM

IV

Montant détaillé des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

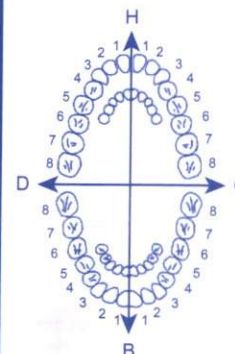
Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

Dents Traitées

Nature des Soins

Coefficient



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

O.D.F. PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H		G	
25533412	21433552		
00000000	00000000		
D			
00000000	00000000		
35533411	11433553		
B			

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed SETTI

Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille

Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور أحمد السطي

اختصاصي في امراض القلب والشرايين

خريج كلية الطب بليل

طبيب سابقا بمستشفيات فرنسا



Cabinet de Consultations

et d'Explorations Cardio-Vasculaires

21108123

~~PHARMACIE POLYCLINIQUE~~

~~Dr. TIR Abdelaziz~~

~~58, Route Mly Thami Hay Hassani~~

~~Tél: 0522 90 21 67 Casa~~

103850

Al Sacki 75 1/2

80709

Roussign 75



~~PHARMACIE POLYCLINIQUE~~

~~Dr. TIR Abdelaziz~~

~~58, Route Mly Thami Hay Hassani~~

~~Tél: 0522 90 21 67 Casa~~

3000

~~PHARMACIE POLYCLINIQUE~~

~~Dr. TIR Abdelaziz~~

~~58, Route Mly Thami Hay Hassani~~

~~Tél: 0522 90 21 67 Casa~~

403.30



Docteur Ahmed SETTI
Cardiologue

Rés. Jassim Houssam - 175, Rue Boukraa - 1er Etage - Casablanca
(Rue de la Foire Internationale - À côté de l'Hôpital Mly Youssef)

Residence Jassim Houssam - 175, Rue Boukraa - 1er étage - Casablanca - Maroc

Tel : 05 22 20 35 84/88 - Urgences : 06 61 14 32 01 - E-mail : cardiosetti@yahoo.fr

appelée cistrose,
 • si vous avez une acidité élevée dans le
 comprimé sécable :

• si vous êtes allergique à la
 spironolactone ou à l'un des autres



P.P.V: 103,80 DH

ALDACTONE 75[®] mg 
spironolactone

d'Addison qui se caractérise par un
 défaut de sécrétion des hormones des
 glandes surrénales,
 • si vous avez une quantité excessive de
 potassium dans le sang (hyperkaliémie),
 • si vous prenez d'autres médicaments

tard dans la journée. Durée du traitement
 particulier en fonction du poids de l'enfant.
 Le comprimé peut être divisé en doses
 égales.

Utilisation chez les adultes
ALDACTONE 50 mg, comprimé
 sécable :

La dose recommandée varie en fonction
 de l'indication pour laquelle ALDACTONE
 est prescrit.
 La règle générale, la dose habituelle est de
 2 comprimés par jour, cependant dans
 certaines circonstances, cette posologie
 peut être augmentée jusqu'à 6 comprimés
 par jour.

ALDACTONE 75 mg, comprimé

sécable :
 La dose recommandée varie en fonction
 de l'indication pour laquelle ALDACTONE

Fabricants :
 Ce que contient **ALDACTONE 50 mg,**
 comprimé sécable ?
 • La substance active est :

Spironolactone micronisée 50,00 mg
 Pour un comprimé sécable.
 • Les autres composants sont :

amidon de riz, lactose monohydraté, stéarate
 de magnésium, polyméthacrylate de
 potassium, laurylsulfate de sodium.
Qu'est-ce que ALDACTONE 50 mg,
 comprimé sécable et contenu de
 l'emballage extérieur ?

Ce médicament se présente sous forme de
 comprimé sécable.
 Boîte de 20 comprimés.

ALDACTONE 75 mg, comprimé sécable
 Ce que contient **ALDACTONE 75 mg,**
 comprimé sécable ?

appelée cistose,
 • si vous avez une acidité élevée dans le
 comprimé sécable :

• si vous êtes allergique à la
 spironolactone ou à l'un des autres



P.P.V: 103,80 DH

ALDACTONE 75[®] mg 
spironolactone

d'Addison qui se caractérise par un
 défaut de sécrétion des hormones des
 glandes surrénales,
 • si vous avez une quantité excessive de
 potassium dans le sang (hyperkaliémie),
 • si vous prenez d'autres médicaments

tard dans la journée. Durée du traitement
 particulier en fonction du poids de l'enfant.
 Le comprimé peut être divisé en doses
 égales.

Utilisation chez les adultes
ALDACTONE 50 mg, comprimé
sécable :

La dose recommandée varie en fonction
 de l'indication pour laquelle ALDACTONE
 est prescrit.
 La règle générale, la dose habituelle est de
 2 comprimés par jour, cependant dans
 certaines circonstances, cette posologie
 peut être augmentée jusqu'à 6 comprimés
 par jour.

ALDACTONE 75 mg, comprimé

sécable :

La dose recommandée varie en fonction
 de l'indication pour laquelle ALDACTONE

Fabricants :
Ce que contient ALDACTONE 50 mg,
comprimé sécable ?
 • La substance active est :
 Spironolactone micronisée 50,00 mg
 Pour un comprimé sécable.

• Les autres composants sont :
 amidon de riz, lactose monohydraté, stéarate
 de magnésium, polyméthacrylate de
 potassium, laurylsulfate de sodium.
Qu'est-ce que ALDACTONE 50 mg,
comprimé sécable et contenu de
l'emballage extérieur ?
 Ce médicament se présente sous forme de
 comprimé sécable.
 Boîte de 20 comprimés.

ALDACTONE 75 mg, comprimé sécable
Ce que contient ALDACTONE 75 mg,
comprimé sécable ?

appelée cistose,
 • si vous avez une acidité élevée dans le
 comprimé sécable :

• si vous êtes allergique à la
 spironolactone ou à l'un des autres



P.P.V: 103,80 DH

ALDACTONE 75[®] mg 
spironolactone

d'Addison qui se caractérise par un
 défaut de sécrétion des hormones des
 glandes surrénales,
 • si vous avez une quantité excessive de
 potassium dans le sang (hyperkaliémie),
 • si vous prenez d'autres médicaments

tard dans la journée. Durée du traitement
 particulier en fonction du poids de l'enfant.
 Le comprimé peut être divisé en doses
 égales.

Utilisation chez les adultes
ALDACTONE 50 mg, comprimé
 sécable :

La dose recommandée varie en fonction
 de l'indication pour laquelle ALDACTONE
 est prescrit.
 La règle générale, la dose habituelle est de
 2 comprimés par jour, cependant dans
 certaines circonstances, cette posologie
 peut être augmentée jusqu'à 6 comprimés
 par jour.

ALDACTONE 75 mg, comprimé

sécable :

La dose recommandée varie en fonction
 de l'indication pour laquelle ALDACTONE

Fabricants :
Ce que contient ALDACTONE 50 mg,
 comprimé sécable ?
 • La substance active est :

Spironolactone micronisée 50,00 mg
 Pour un comprimé sécable.
 • Les autres composants sont :

amidon de riz, lactose monohydraté, stéarate
 de magnésium, polyméthacrylate de
 potassium, laurylsulfate de sodium.
Qu'est-ce que ALDACTONE 50 mg,
 comprimé sécable et contenu de
 l'emballage extérieur ?

Ce médicament se présente sous forme de
 comprimé sécable.
 Boîte de 20 comprimés.

ALDACTONE 75 mg, comprimé sécable
 Ce que contient ALDACTONE 75 mg,
 comprimé sécable ?
